

# Projet institutionnel du **PAD**

Association Accueil & Famille • Mai 2021

---





# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Présentation du PAD</b>  | <b>4</b>  |
| Un service d'Accueil et Famille   | 4         |
| Présentation du service   | 5         |
| <b>Besoins des enfants et parents</b>                                   | <b>6</b>  |
| Présentation des familles accompagnées                                  | 6         |
| Nos références dans l'évaluation des besoins des familles               | 9         |
| <b>Nos principes d'intervention</b>                                     | <b>10</b> |
| Les repères qui guident notre pratique                                  | 11        |
| Points de vigilance et paradoxes  | 15        |
| <b>L'offre d'accompagnement</b>   | <b>16</b> |
| Le parcours d'accompagnement  | 16        |
| Les accompagnements proposés  | 20        |
| <b>Les accompagnements proposés par le PAD</b>                          | <b>22</b> |
| Accompagnement éducatif et psychologique à la parentalité               | 23        |
| Accompagnement éducatif au quotidien                                    | 23        |
| Accompagnement au suivi préscolaire, scolaire ou préprofessionnel       | 24        |
| Accompagnement au suivi médical et paramédical                          | 24        |
| Accompagnement aux différentes démarches administratives                | 25        |
| <b>L'organisation institutionnelle</b>                                  | <b>25</b> |
| La dynamique de travail d'équipe  | 25        |
| Les principes du travail d'équipe                                       | 26        |
| La gestion des ressources humaines                                      | 29        |
| La démarche qualité et l'évaluation                                     | 32        |
| <b>L'insertion et ouverture de l'établissement dans l'environnement</b> | <b>32</b> |
| L'inscription territoriale  | 32        |
| le PAD dans son environnement institutionnel                            | 33        |
| <b>Plan d'actions 2021/2023</b>   | <b>34</b> |
| Fiches actions 1 à 10   | 35        |



# PRÉSENTATION DU PAD

**Le placement à domicile est une mesure de placement avec hébergement au quotidien chez les parents et consiste à mobiliser les compétences parentales afin de construire un projet garantissant de meilleures conditions de vie pour l'enfant.**

**Le Service de Placement à Domicile fonctionne de manière continue, sans période de fermeture.**

## LES OBJECTIFS DU PROJET

### LE PAD VISE À :

**ASSURER LES CONDITIONS D'UNE SÉCURITÉ** des enfants et adolescents dans le cadre de leur famille

**IMPULSER UN PROCESSUS DE CHANGEMENT** au sein de la famille en prenant appui sur les compétences parentales,

**RÉINSTAURER LES RELATIONS PARENTS-ENFANTS** afin qu'elles deviennent suffisamment cohérentes et sereines,

**SOUTENIR DES PARENTS** dans leur parentalité, et ce, en lien avec les besoins repérés de l'enfant,

**S'ACHEMINER VERS UNE AUTONOMIE FAMILIALE**, un mieux-être de la famille pour **un mieux-être de l'enfant**,

Offrir un mode de prise en charge en amont pour **ÉVITER UN PLACEMENT** par le biais d'une séparation enfant/parents ou **FACILITER LE RETOUR** à domicile en cas de placement antérieur



## UN SERVICE D'ACCUEIL ET FAMILLE

> **Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle**, l'association Accueil & Famille tente de répondre aux difficultés éducatives rencontrées par les familles. S'inscrivant dans les politiques sociales de son époque l'association "l'œuvre de l'adoption" a pu répondre aux demandes d'éloignement des familles et d'adoption des enfants confiés.

> **Dans les années 70**, l'évolution des mentalités et des politiques sociales amène à l'élaboration de nouvelles conceptions, centrées sur le respect de la famille, de l'enfant et du lien parents/enfants. Le service évolue et devient un service de placement familial.

> **En 1994**, l'Association distingue les actions menées en direction des mineurs de celles consacrées aux majeurs par la création du service des jeunes majeurs.

> **En 1997**, ouverture du Point Rencontre au sein du service de placement familial. Il étend progressivement ses activités à la demande du Juge aux Affaires Familiales. L'espace-rencontre est alors pensé comme lieu de (ré)affiliation et d'étayage parental.

> **En 2014**, le service de médiation est créé. Le service dédié aux jeunes majeurs devient "Le Passage", service d'hébergement diversifié qui s'adresse aux adolescents et aux jeunes en difficulté sociale et d'insertion.

> **En 2005**, les assistantes maternelles, accompagnant les enfants de façon permanente, deviennent des assistants familiaux (loi n°2005-706 du 27 juin 2005 relative aux assistants maternels et aux assistants familiaux).

> **En janvier 2019**, la création du service de placement à domicile prend tout son sens dans une période de réflexion quant à de nouveaux modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. Comment penser l'intervention de l'assistant familial non plus dans la suppléance, mais comme un professionnel auprès duquel les parents et l'enfant peuvent s'adosser le temps de quelques jours.

Ces quelques mots marquent tout l'enjeu qui est le nôtre de construire **"pour"** et **"avec"** ces parents une parentalité qui permettra à l'enfant de se développer harmonieusement.

## PRÉSENTATION DU SERVICE

### LES MISSIONS DU SERVICE

*La loi<sup>1</sup> prévoit que "Chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel"*

Le cadre juridique est donné par les articles 375-3 du Code Civil et L.221-1, alinéa 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles : il s'agit d'une nouvelle modalité d'exécution d'une mesure d'accueil judiciaire ou provisoire "confiant un mineur à un tiers". Cette modalité est inscrite dans la mesure et autorise un droit de visite et d'hébergement pouvant aller jusqu'à l'hébergement quotidien du mineur dans son milieu de vie habituel.

#### Des missions définies par l'agrément

Inscrite dans le cadre général du Droit, fixée par décision administrative ou judiciaire, cette mesure, appelée **placement à domicile** est une modalité particulière d'accueil provisoire<sup>2</sup> ou d'assistance éducative<sup>3</sup> qui permet un accompagnement intensif au **domicile** du mineur et de sa famille avec possibilité si nécessaire, de recourir à un hébergement exceptionnel ou périodique.

Le service de Placement à Domicile a une capacité d'accueil de **60 places** en file active pour des enfants de 0 à 10 ans.

Dans le cadre d'accueil de fratrie, des dérogations pourront être accordées par les services du Conseil Départemental 31.

**Le service ne prend pas en charge des enfants au titre du placement direct.**

#### Les missions du service

Le service intervient auprès de familles et d'enfants "confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social [...]"<sup>4</sup> afin :

- **D'apporter un soutien** matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale<sup>5</sup>,

- **De veiller** à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur<sup>6</sup>.

### UN CADRE DÉFINI PAR DES POLITIQUES NATIONALES...

Les interventions sont encadrées par la réglementation régissant l'action sociale et plus particulièrement la protection de l'enfance.

#### DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

*"Les États parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant."*

#### La réponse à des textes de référence

##### La loi du 2 janvier 2002.

Cette loi prévoit plusieurs dispositions afin de passer de la protection de la personne fragile à la reconnaissance d'un usager citoyen. Parmi ces dispositions, le droit des personnes accueillies est clairement affirmé à travers plusieurs principes tels que :

**LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE,  
INTIMITÉ, SÉCURITÉ**

**LE DROIT À UN ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISÉ ET DE QUALITÉ**

**L'ACCÈS À TOUTE INFORMATION OU  
DOCUMENT RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT**

**LA PARTICIPATION DIRECTE À LA DÉFINITION  
DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT**

1 - art. 375-2 1<sup>er</sup> alinéa du code civil

2 - art. L 222-5 CASF

3 - art. 375 du Code Civil

4 - art. L.221-1 du CASF

5 - art. L.221-1 du CASF

6 - art. L221-1 du CASF

### La loi du 5 mars 2007

La loi vient réaffirmer la place de la famille dans le dispositif de protection de l'enfance et diversifier les modes de prise en charge des jeunes.

Elle individualise la prise en charge en introduisant la notion de projet pour l'enfant aux fins de prendre en compte ses besoins d'ordre physique, intellectuel, social et affectif et de respecter ses droits.

Parallèlement, la loi conforte les rôles et les droits des parents et leur propose un accompagnement quand ils sont confrontés à des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale, dans l'éducation de leur enfant.

### La loi du 14 mars 2016

Elle renforce la notion de sécurisation des parcours des enfants confiés aux services de l'ASE.

Elle repositionne le Projet Pour l'Enfant comme l'outil principal dans la mise en sens et en œuvre du dispositif de la protection de l'enfance.

### ...ET RELAYE À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

L'établissement répond à ses missions d'accompagnement en s'intégrant dans les orientations définies par le Schéma départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance et de la Famille.



# BESOINS DES ENFANTS ET PARENTS



## PRÉSENTATION DES FAMILLES ACCOMPAGNÉES

L'activité du PAD couvre un territoire étendu recouvrant l'agglomération toulousaine, les territoires au Nord (Tarn, Tarn-et-Garonne), ainsi que le Gers sur l'Ouest.

*Afin de limiter les temps de déplacement, deux équipes pluridisciplinaires sont constituées, intervenant toutes deux à Toulouse, ainsi qu'à l'Ouest pour l'une et sur le Lauraguet pour l'autre.*

La diversité des âges appelle le développement de compétences spécifiques (en particulier sur l'accompagnement de la petite enfance) ainsi qu'une palette étendue de modes d'accompagnement.

### Un accueil inscrit dans une diversité de parcours

Le service de Placement à Domicile répond à divers types de parcours :

- **Accompagner le retour** progressif d'un enfant en famille après une période de placement
- Lors d'un travail spécifique visant à **préparer** l'enfant et sa famille à la mise en œuvre d'un **placement séquentiel ou continu**
- **Intensifier le soutien** de la famille à la suite d'une mesure d'AED<sup>7</sup> ou d'AEMO<sup>8</sup> pour lequel il semble nécessaire de favoriser le maintien de l'enfant dans son milieu naturel en évitant la séparation physique.
- **Lorsqu'un placement traditionnel** en établissement ou en famille d'accueil **s'avère impossible** compte tenu des besoins du jeune.

**Notre pratique :** "Nous laissons un espace pour la rencontre et la découverte, indépendamment de "l'histoire dans la protection de l'enfance", et des "réputations" qui se sont forgées. Nous partons de ce qu'il y a aujourd'hui, en assurant proximité et disponibilité.

## LES PRINCIPAUX ENJEUX DANS LA RÉPONSE AUX BESOINS

Les enfants ou jeunes qui bénéficient de cette mesure sont issus de familles d'origine et de niveau social diversifiés. Le PAD ne se limite pas à un type de difficulté.

Pour autant, plusieurs facteurs de fragilité sont récurrents, parmi lesquels :

- L'accès aux soins.
- La différenciation des places au sein de la famille.
- Le mal-logement.
- La continuité de la scolarité.
- Les problématiques conjugales.
- La place du père.

### L'accès aux soins

L'accès constitue un enjeu concernant tant enfants que parents, le service privilégiant une approche globale. Les problèmes de santé des parents peuvent avoir des répercussions sur les enfants.

### Trois freins majeurs sont identifiés :

- **La mobilisation** sur un projet de soin
- **La difficulté** à mettre en œuvre les démarches, de façon très concrète
- **Les délais d'accueil** dans les structures de soin publiques, les soins libéraux étant souvent peu accessibles financièrement

### Les axes d'évolution

- **Être mieux repéré** par les structures de soin en développant la communication
- **Sensibiliser** sur l'accès aux soins en développant l'éducation à la santé, dans une perspective de mobilisation

7 - Aide Éducative à Domicile

8 - Assistance Éducative en Milieu Ouvert



### La différenciation des places au sein de la famille

Certains enfants assument des rôles au sein de la famille pouvant s'assimiler à une "parentification".

**Notre pratique :** la pluridisciplinarité de l'équipe comme sa capacité à orienter vers l'extérieur est structurante et sécurisante pour accompagner la différenciation des places au sein des familles.

### Le mal-logement

Le mal-logement recouvre deux problématiques :

- **La surpopulation :** les logements ne sont pas adaptés à la composition de la famille
- **L'entretien** des logements

### La continuité de la scolarité

Les acteurs de la scolarité tendent à répondre par l'exclusion, la réorientation ou la réduction du temps d'enseignement aux problèmes de comportement que les jeunes peuvent rencontrer.

### Les problématiques conjugales : faire émerger la demande, et orienter vers

Les familles sont fréquemment marquées par des conflits relationnels, que ce soit dans le cadre de conflits de couples conjugaux, ou de couples séparés.

#### → NOS REPÈRES

- **Différencier couple parental et couple conjugal :** nous nous concentrons sur le premier, tout en prenant en compte le second, sans intervention. Les deux niveaux sont toutefois nécessairement liés.
- **La porte d'entrée, ce sont toujours les enfants.**

*Nous ne pratiquons pas la médiation. Cela permet de dégager les enfants de cette problématique. Ne pas s'enliser. Être à l'écoute, mais ne pas s'engager dans un processus de médiation.*

### → Axe de développement

Développer les liens avec les acteurs de la médiation, afin de pouvoir orienter des familles. Il s'agit en particulier de clarifier les liens avec le service de l'association : comment le mobiliser afin de bénéficier de sa proximité, tout en n'introduisant pas de confusion et en garantissant la place de tiers ?

### La place du père

Le service constate fréquemment des disparités dans l'investissement des rôles parentaux : les mères assument beaucoup de responsabilités, avec parfois une ambivalence vis-à-vis de l'intervention du père.

#### → NOS REPÈRES

- **Ne pas reconnaître** voire amplifier les déséquilibres, compte tenu de la plus grande disponibilité des mères
- **Nous veillons à réintroduire le père**, en envisageant à la fois la place laissée, et la place investie
- **Intervenir sur de larges plages horaires** afin de prendre en compte les contraintes de disponibilité de chaque membre de la famille, et plus particulièrement des pères

### Prendre en compte les enjeux inter culturels et de difficulté de maîtrise de la langue française

Le service est attentif aux enjeux inter culturels :

- **Mobilisation d'interprètes** sur les temps clés (admission...)
- **Mise en lien** avec des associations communautaires.

Le principe est d'aller à la rencontre de la culture de l'autre. La famille est abordée à partir de sa culture.



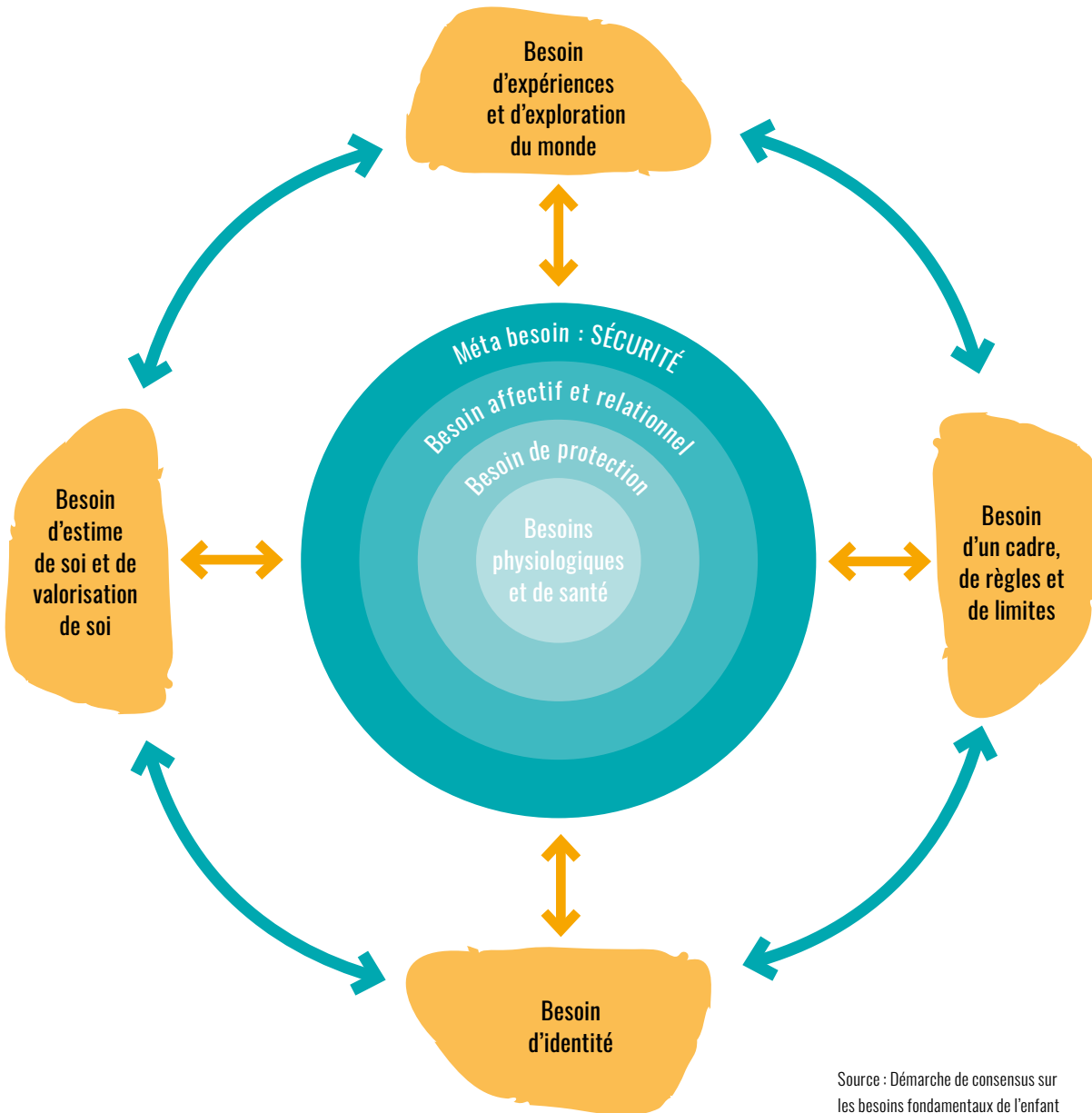
NOS RÉFÉRENCES DANS L'ÉVALUATION DES BESOINS DES FAMILLES

LES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS

Le service mobilise les repères définis à l'issue de la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance (2017).

*"Tout enfant a besoin pour grandir, "s'individuer" et s'ouvrir au monde, d'une base de sécurité interne suffisante pour explorer et acquérir des habilités (physiques, psychologiques, langagière, d'apprentissage, d'estime de soi, et de relations aux autres), favorables à son autonomie et à sa socialisation."*<sup>9</sup>

Les professionnels analysent donc la réponse aux besoins fondamentaux des enfants à partir de la typologie suivante :



Source : Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance - février 2017



### La sécurité affective et physique : un "méta besoin"

La satisfaction du besoin de sécurité physique et affective conditionne la satisfaction des autres besoins, nous postulons que le méta-besoin des besoins fondamentaux universels de l'enfant en protection de l'enfance est le besoin de sécurité, besoin nécessaire tout au long de la vie.

### L'ÉVALUATION DE LA SITUATION DES FAMILLES ET DES PRATIQUES PARENTALES

L'évaluation se centre sur la réponse aux besoins fondamentaux des enfants, afin d'éviter une approche normative des pratiques parentales.

#### → NOS REPÈRES

- **L'évaluation** n'est pas un jugement de valeur.
- **La démarche structurant l'évaluation** est le projet d'accompagnement de la famille.



# NOS PRINCIPES D'INTERVENTION

**Un des principaux objectifs du Placement à Domicile est d'accompagner les parents en souffrance dans leurs fonctions parentales.**

Didier HOUZEL évalue<sup>10</sup> les capacités parentales à l'œuvre dans la relation avec l'enfant selon 3 axes :

- **L'exercice de la parentalité**, qui correspond à tout ce qui fonde et organise la parentalité. Les parents inscrivent leur enfant dans l'histoire familiale, dans une identité propre. Cet exercice de la parentalité passe par des actes constituant un engagement face à la société, tels que la reconnaissance de l'enfant et la transmission du nom, l'exercice de l'autorité parentale, etc.
- **L'expérience de la parentalité**, qui s'inscrit dans le registre de l'émotionnel, des affects et de l'imaginaire. Il s'agit de l'expérience subjective impliquée dans le processus de parentification. En effet, pour être parent il ne suffit pas d'être biologiquement le géniteur de l'enfant, ni d'être désigné comme parent. Il reste encore à devenir parent dans sa propre personnalité et dans son fonctionnement psychique.
- **La pratique de la parentalité**, qui est constituée par l'ensemble des soins quotidiens, psychiques ou physiques, que les parents doivent accomplir auprès de leur enfant (alimentation, hygiène, surveillance, socialisation et éducation, ...).

Sur cette base de définition de la parentalité, il semble important d'amener les parents à mieux comprendre leur **dysparentalité**.

**Les professionnels sont porteurs de changement possible chez les parents, en valorisant leur plasticité psychique et en soutenant l'évolution de l'attention portée à leur enfant.**

L'écoute de la propre souffrance du parent et de l'enfant permet la restauration des liens d'attachement. Le travail s'inscrit alors dans le décryptage et la mise en récit de ce qui a fait souffrance dans cette déliaison parentale.

10 - Les enjeux de la parentalité, Érès, 1999

11 - Recommandation de l'ANESM : La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre, 2008

*L'autre objectif principal sera de créer les conditions de sécurité nécessaires à des liens d'attachement de qualité.*

## LES REPÈRES QUI GUIDENT NOTRE PRATIQUE

### UN CADRE D'ACCOMPAGNEMENT BIENTRAITANT FAVORISANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

**Recommandation<sup>11</sup> :** *La bientraitance est une notion qui ne peut se comprendre que dans le sillage d'une recherche collective de sens. Elle s'inscrit dans le projet éthique indissociable de l'action sociale.*

Culture du respect de la personne et de son histoire, aller-retour entre penser et agir, la **bientraitance** est relayée par les outils d'information et de participation définis par la loi du 2 janvier 2002. Le service met par ailleurs en œuvre des dispositions de prévention et de réponse aux situations de maltraitance pouvant survenir.

L'implication de l'enfant et de sa famille est recherchée à toutes les étapes de l'accompagnement ainsi que dans la vie du PAD.

**Animer la participation à l'intérieur du cadre de la mesure, c'est se confronter aux tensions inhérentes aux actions de protection.**

### Entendre les enfants indépendamment de leur parent

Essentielle, la rencontre des enfants hors de la présence des parents n'est cependant pas spontanée dans le cadre du placement à domicile. Si les parents peuvent faire barrage, le frein peut aussi résider dans le conflit de loyauté de l'enfant, la crainte du placement pouvant empêcher leur expression.

**Notre pratique :** *"Les enfants ne se livrent pas spontanément. Il y a besoin de temps pour construire une relation, afin de ne pas insécuriser les parents comme l'enfant. Nous veillons à ne pas forcer les choses."*

## → NOS REPÈRES

- **Permettre l'expression** sans exposer les enfants.
- **Multiplier les formes d'expression** des enfants afin de proposer des supports

Le projet individuel pour l'enfant constitue le principal support de participation à la mise en œuvre de l'accompagnement. Il est présenté dans la partie consacrée au parcours d'accompagnement.

### → Nos engagements :

- **Proposer au mineur** de signer les différents documents rédigés par les professionnels (projet personnalisé, DIPC etc.), si celui-ci est en capacité de comprendre le sens d'une signature
- **Informier l'enfant** de la date et du lieu des principales réunions concernant son accompagnement, du contenu qui sera abordé et des personnes présentes ; du déroulement ; des conclusions ; des conséquences.

## La participation à la vie institutionnelle du PAD

Au-delà de l'obligation, il apparaît utile de recueillir le regard porté par les mineurs et leurs familles sur le PAD.

### → Nos engagements :

Solliciter les parents sur les différents outils et supports institutionnels

Mettre en place des groupes de parole des parents sur des sujets ayant trait à la parentalité, sur le fonctionnement du service.

## UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE LA SITUATION FAMILIALE

### Travailler pour l'enfant, mais "avec" les parents

Le service prend appui sur le système familial en associant tous les acteurs significatifs (fratrie, famille élargie, amis) composant le réseau de l'enfant.

Pour autant, tout ce qui vient étayer le système familial, le renforcer dans ses compétences, que cela concerne un parent ou un membre de la fratrie, est au service du développement de l'enfant pour lequel une "mesure" a été prise.

### Nous envisageons la famille comme un système complexe.

Prendre en compte la complexité, c'est notamment reconnaître l'inscription des situations dans une histoire familiale.

**Notre pratique :** "Les parents sont "enfants de", "issus de", nous devons faire avec leur histoire. Nous abordons avec eux la façon dont ils intègrent leur(s) enfant(s) à ce récit.

Envisager la complexité, c'est aussi prendre en compte la place des différents acteurs présents, comme absents.

## UNE APPROCHE NON NORMATIVE DES FAMILLES

### La reconnaissance de la place des familles

Le service soutient et remobilise les parents dans leurs fonctions éducatives. Il s'agit moins de prescrire des solutions et attitudes que de travailler à une prise de conscience, et d'associer la famille à toutes les étapes.

### → Nos engagements :

- **Expliciter nos analyses**, présenter nos écrits transmis à l'ASE et aux magistrats. Ne pas se cacher derrière l'ASE. Pouvoir partager les points de désaccord ;
- **Le respect des familles** et des enfants.

Compte tenu du contexte d'intervention, certaines limites peuvent toutefois s'imposer :

- **Le détail de ce qui est élaboré** autour de la situation n'est pas toujours restitué, mais les objectifs sont explicites. Notre garantie éthique : la référence à un jugement et/ou aux orientations définies par l'ASE, le service n'est pas le juge.
- **La confidentialité des propos individuels** : le partage des informations au sein de l'équipe peut être jugé nécessaire sur la base de l'utilité pour la réflexion collective et les interventions de chacun.

Plus les personnes accompagnées **conçoivent** leurs solutions et plus elles se mettent en place. La référence au cadre de la mesure éducative est complétée par une posture professionnelle privilégiant l'humilité.

**Notre pratique** : *"l'humilité, c'est éviter de se poser en sachant. Ne pas leur renvoyer tout ce qu'ils ne savent pas faire. C'est aussi être au clair sur nos limites : ne pas vouloir tout chambouler."*

Cette posture se réfère à un **principe de responsabilité** : veiller à ne provoquer que les changements que le service peut accompagner et sécuriser. Il s'agit de rester à sa place et de ne pas se substituer à d'autres acteurs.

**Point de vigilance** : des partenaires peuvent se mettre en retrait lorsque le PAD intervient.

Il peut toutefois être difficile de faire émerger une demande de la part des familles vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants.

**"Les demandes mettent du temps à s'exprimer. Initialement, elles concernent plutôt le logement et d'autres aspects très quotidiens."**

### Reconnaître les ressources présentes dans le foyer familial

Respect, reconnaissance, considération : nous veillons à mettre en valeur les ressources et le potentiel de chacun.

**Certaines difficultés sont liées à des phénomènes de dévalorisation, de manque de confiance en soi ou de doute des parents dans leurs capacités.**

L'approche par compétences prend le contrepied de la dynamique généralement centrée sur l'identification des incapacités et insuffisances des pratiques parentales.

**Un enjeu dans le soutien des familles : elles ont peu de relais familiaux, ou des relais trompeurs.**

### Prévenir les réactions défensives

Les professionnels s'appuient de façon privilégiée sur les conversations quotidiennes, qui permettent d'aborder les sujets de façon fluide et spontanée.

Nous favorisons une prise de conscience, en évitant de les placer sur la défensive.

Pour autant, il n'est pas toujours opportun d'intervenir sur le moment même, des relais sont assurés afin que le bon interlocuteur aborde le bon sujet au bon moment.

### Le respect du temps psychique nécessaire aux enfants et aux familles pour faire autrement

Le service veille à conjuguer durée d'intervention limitée et respect du rythme des personnes.

**Le premier mois est consacré à établir une relation : se rencontrer, évaluer, croiser les regards.**

Le service se base sur les attendus du Juge, et veille à ne pas multiplier les objectifs dans les projets. L'équipe priorise les objectifs atteignables pour ne pas perdre les familles et se perdre en tant que professionnel.

**Point de vigilance** : éviter de prolonger outre mesure l'intervention du PAD en continuant à identifier des objectifs d'évolution.

### Prendre le temps de tisser un lien de confiance avec la famille

Le temps de la rencontre fait partie de l'intervention, tisser un lien de confiance avec la famille demande un engagement de chacun.

**"Notre engagement signifie qu'ils peuvent compter sur nous. Le regard croisé entre pairs permet d'ajuster les limites au cas par cas."**



Chacun est par ailleurs attentif aux enjeux de contre-transfert, d'où l'importance de baliser et d'investir des espaces "pour se dégager de ce qui se joue en nous".

**"C'est révélateur des dynamiques familiales. Il faut préserver ces espaces informels de réflexivité."**

Les familles sont parfois ambivalentes entre le désir de s'affranchir du poids de mesures judiciaires et le besoin de conserver un lien avec des professionnels reconnus comme aidants.

### CHAQUE FAMILLE EST ACCOMPAGNÉE PAR L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE

Chaque famille est rencontrée par l'ensemble des intervenants de l'équipe pluridisciplinaire au cours du premier mois d'accompagnement, afin de réaliser un diagnostic le plus "objectif" possible.

**Sont désignés, par la suite, au moins deux intervenants réguliers par famille.**

### POINTS DE VIGILANCE ET PARADOXES

Les professionnels sont confrontés à des paradoxes inhérents à l'accompagnement dans le cadre de la mesure.

#### Accompagner les parents ou prendre soin des enfants ?

Les professionnels accompagnent les parents, en ayant toujours en tête ce que cela apporte à l'enfant. Nous cherchons à faire alliance avec les parents afin de prendre soin des enfants, en prévenant toute situation de rivalité, insupportable pour les parents.

**"La différenciation entre métier est structurante et prévient les déséquilibres."**

Le partage des rôles auprès de la famille entre les qualifications permet de différencier les interventions. Celui-ci est ajusté au cas par cas, à partir de l'évaluation initiale.

Nous faisons comprendre à l'enfant qu'il peut nous parler en dehors de ses parents.

#### S'adapter à la façon de vivre des familles ou normaliser ?

Nous nous adaptons au mieux à la façon de vivre des familles et nous veillons à ne pas entrer au domicile avec des velléités de normalisation.

**"Notre référence permanente, ce sont les conditions de préservation de la santé et des capacités de développement des enfants. Nous sommes vigilants vis-à-vis de nos représentations personnelles"**

Les besoins de l'enfant font tiers et permettent de se décaler d'un risque de stigmatisation.

Dans le même temps, le service se réfère au cadre réglementaire, "notre rôle est de le rappeler".

**Nous avons un rôle pédagogique sur ce qui est admissible ou pas, en donnant le cas échéant à voir qu'il y a d'autres façons de faire.**

#### Accompagner dans le cadre du projet pour l'enfant... tout en construisant l'intervention avec ce qu'amènent les familles

Le service se réfère à la mesure et au projet pour l'enfant, tout en mobilisant les familles dans un rôle d'acteur.

**"Il est souvent difficile de faire émerger la demande des parents."**

# L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

## LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

**L'accompagnement des transitions jalonnant le parcours d'accompagnement est nécessaire tant pour le jeune que sa famille.**

### LES MODALITÉS D'ADMISSION

Le premier accueil constitue un moment important pour le jeune et sa famille.

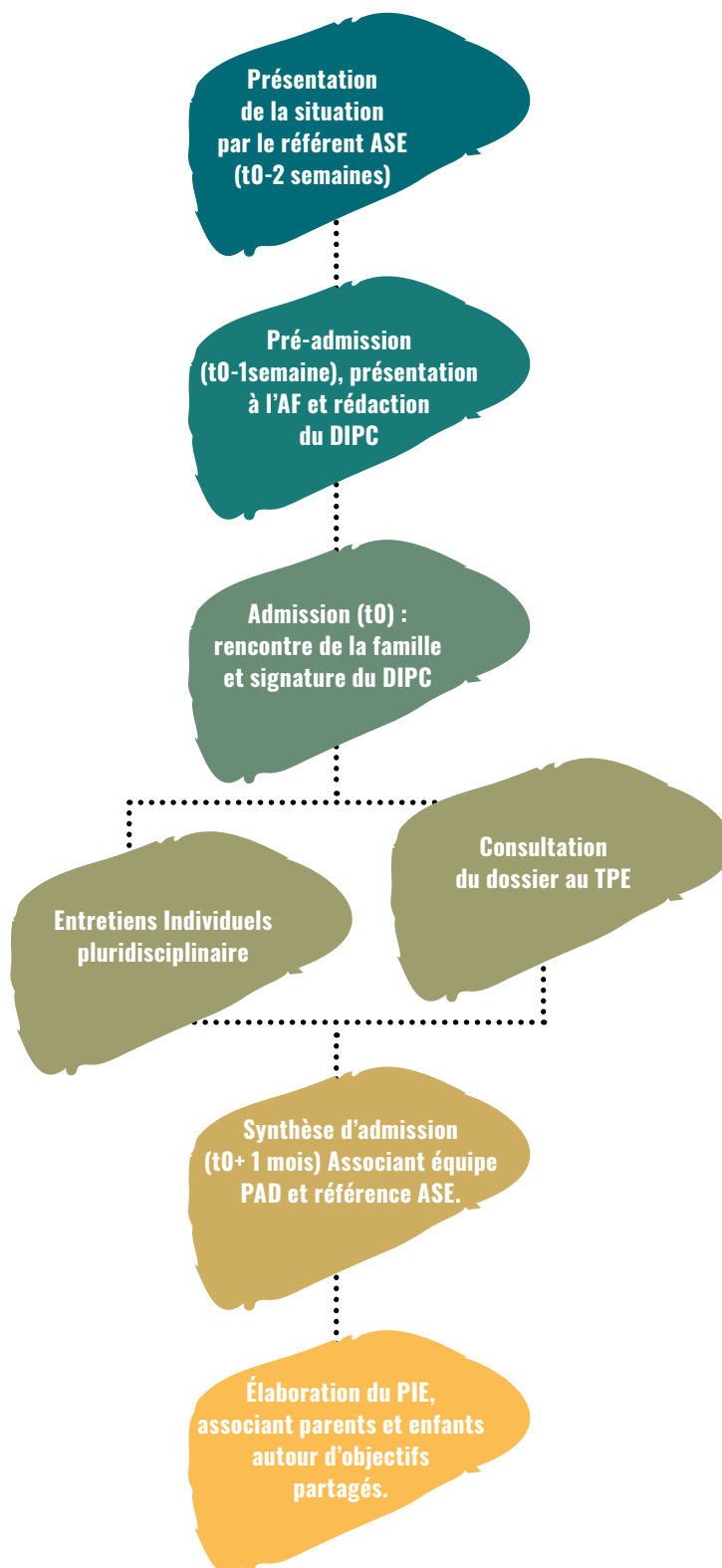
**Parole de professionnelle :** "C'est un temps important, de rencontre [...]. C'est pourquoi il est important que cet entretien soit cadré au niveau institutionnel."

Il s'agit de donner du sens à la mesure, tant pour l'enfant que pour ses parents.

**Les professionnels prennent un temps d'explication avec le mineur sur les différents documents (attendus du juge, projet pour l'enfant, rapports d'évaluation etc.), y compris ceux n'étant pas rédigés par le PAD, et leur articulation entre eux.**

Durant le premier mois de l'admission, chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire rencontre la famille et les enfants à partir du domicile familial. Des temps individuels sont proposés à chacun des membres de la famille.

Suite à la présentation de la situation par le référent de l'ASE, une synthèse de pré-admission se tient au service du Placement à Domicile. L'objectif est de présenter la situation à l'assistante familiale positionnée sur la situation en cas de repli. Animée par le chef de service, cette instance permet de définir et d'élaborer en équipe pluridisciplinaire les axes du DIPC.



## Établir la relation avec les familles

→ **Notre objectif** : réussir une "adoption mutuelle", une amorce de confiance.

Nos engagements pour favoriser la confiance :

- La référence à ce qui fait loi, le mandat du juge des Enfants
- Un cadre clair d'intervention (qui fait quoi) tant pour les parents que pour les enfants. Importance de la clarté dans le partage des rôles avec l'ASE. Le PPE et le projet doivent poser ces éléments.
- Le respect des engagements pris auprès de chacun.
- Une transparence sur ce qui est fait.
- Le respect de la confidentialité de la parole de chacun dans la limite de ce qui est possible.
- La considération de chaque membre de la famille avec ses potentialités et ses limites.
- L'absence de jugement de valeur.
- Éviter de se substituer aux parents sauf en cas de danger avéré immédiat.
- La cohérence des professionnels dans leurs interventions.

## La Synthèse d'admission

Mise en œuvre dans le mois de l'admission sur le service, la synthèse d'admission a pour objectif de poser la première évaluation de la situation familiale et de l'enfant et de dégager des pistes d'accompagnement.

Animée par le Chef de Service, elle se déroule en présence de la psychologue, du référent et des autres membres de l'équipe pluridisciplinaire intervenant dans la situation ainsi que de l'assistant familial susceptible d'accueillir l'enfant dans le cadre d'un repli. Sont conviés à cette synthèse le Référent ASE et la psychologue ASE ainsi que les partenaires intervenant dans la situation de l'enfant et de sa famille.

## LA DYNAMIQUE

### PROJET INDIVIDUEL POUR L'ENFANT

Le premier projet est élaboré dans les 3 mois suivant l'admission.

### Consultation du jeune, de la famille et centralisation des observations

En amont du projet un entretien avec le jeune et la famille est organisé, afin d'échanger sur les représentations respectives de la situation et orienter le projet.

**La contribution des professionnels est soutenue par une méthodologie d'observation structurée.**

### L'élaboration du projet

Le projet est co-construit avec la famille, plusieurs repères venant étayer la participation effective des jeunes et des parents :

- Partir des besoins de l'enfant, en mobilisant des outils pédagogiques (exemple de la roue des besoins) facilitent la compréhension et la contribution à l'état des lieux comme à l'identification des axes de travail.
- Les parents sont consultés en amont de la réunion projet, et la proposition de projet leur est ensuite présentée.

**Notre pratique** : "Parler des besoins de l'enfant évite de placer les difficultés de la famille ou le PAD au centre. La roue des besoins est un support de discussion, d'information et de sensibilisation. Cet outil apporte de la continuité s'il est mobilisé tout au long de la mesure."

Dans le cadre de la démarche projet, les professionnels sont attentifs à recueillir la parole de l'enfant seul : il y a une attention à restituer son avis, sa parole, son vécu.

### Suivi et actualisation projet

Des temps de suivi des projets sont organisés très régulièrement en réunion d'équipe.

### La Synthèse d'échéance

Un mois avant l'échéance de la mesure, une synthèse d'échéance permet de faire le bilan de la mesure et de l'ensemble des interventions menées par le service. L'objectif est



de retracer l'histoire et la dynamique familiale et de mettre en lumière les compétences parentales ainsi que les carences. La relecture du PIE rédigé en début de mesure permet d'apprécier si les objectifs ont été atteints et si de nouveaux doivent être travaillés. Les observations de l'ensemble des membres de l'équipe et des partenaires permettent d'apporter une aide à la décision au magistrat ou au Président du Conseil Départemental quant à la poursuite ou à l'arrêt de la mesure.

**Les rapports sont systématiquement restitués aux parents et jeunes.**

### LA PRÉVENTION DES RUPTURES

La capacité du service à prévenir les ruptures dans l'accompagnement est nécessaire à la continuité du parcours.

#### La mise en œuvre du répit

Le répit constitue une modalité d'intervention du Placement à Domicile permettant l'accueil provisoire de l'enfant chez un assistant familial positionné sur la situation.

Regard d'une assistante familiale sur le répit : "Les accueils répit apportent aux jeunes une pause dans les conflits familiaux. Cela leur permet d'en parler avec une tierce personne et peut permettre aux jeunes de se poser et réfléchir hors du contexte conflictuel."

#### Les critères d'accès au répit

Le répit est anticipé et préparé avec la famille. Il permet un espace d'apaisement, une prise de recul pour l'enfant et / ou la famille.

L'opportunité de la mise en œuvre d'un temps de répit est évaluée au cas par cas, des objectifs spécifiques étant déterminés à chaque fois.

Les objectifs suivants peuvent être identifiés.

- **Proposer à l'enfant un lieu différencié** de son contexte de vie habituel lui garantissant un cadre sécurisé et bienveillant.
- **Permettre un espace d'apaisement**, "une pause", pour l'enfant et / ou la famille, notamment en cas de fatigue ou d'exaspération passagère

- **Travailler avec la famille** sur le fonctionnement familial.
- **Assurer une continuité de l'accompagnement** de l'enfant en cas d'empêchement de la famille (hospitalisation...)

#### Les conditions de la mise en œuvre du répit

La mise en œuvre du répit implique l'adhésion des parents et de l'enfant.

Elle peut faire suite à une demande des parents, des enfants ou être proposée par l'équipe pluridisciplinaire pour faire face à une situation spécifique.

La durée du répit est ajustée au cas par cas, jusqu'à 10 jours (le plafond a été défini par l'ASE).

**Ce qui fait la qualité d'un temps de répit selon plusieurs assistantes familiales : de l'intention, du respect, de l'écoute, mais aussi une préparation de l'accueil, qui passe par une connaissance du parcours du jeune et des raisons du séjour.**



## L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SORTIE

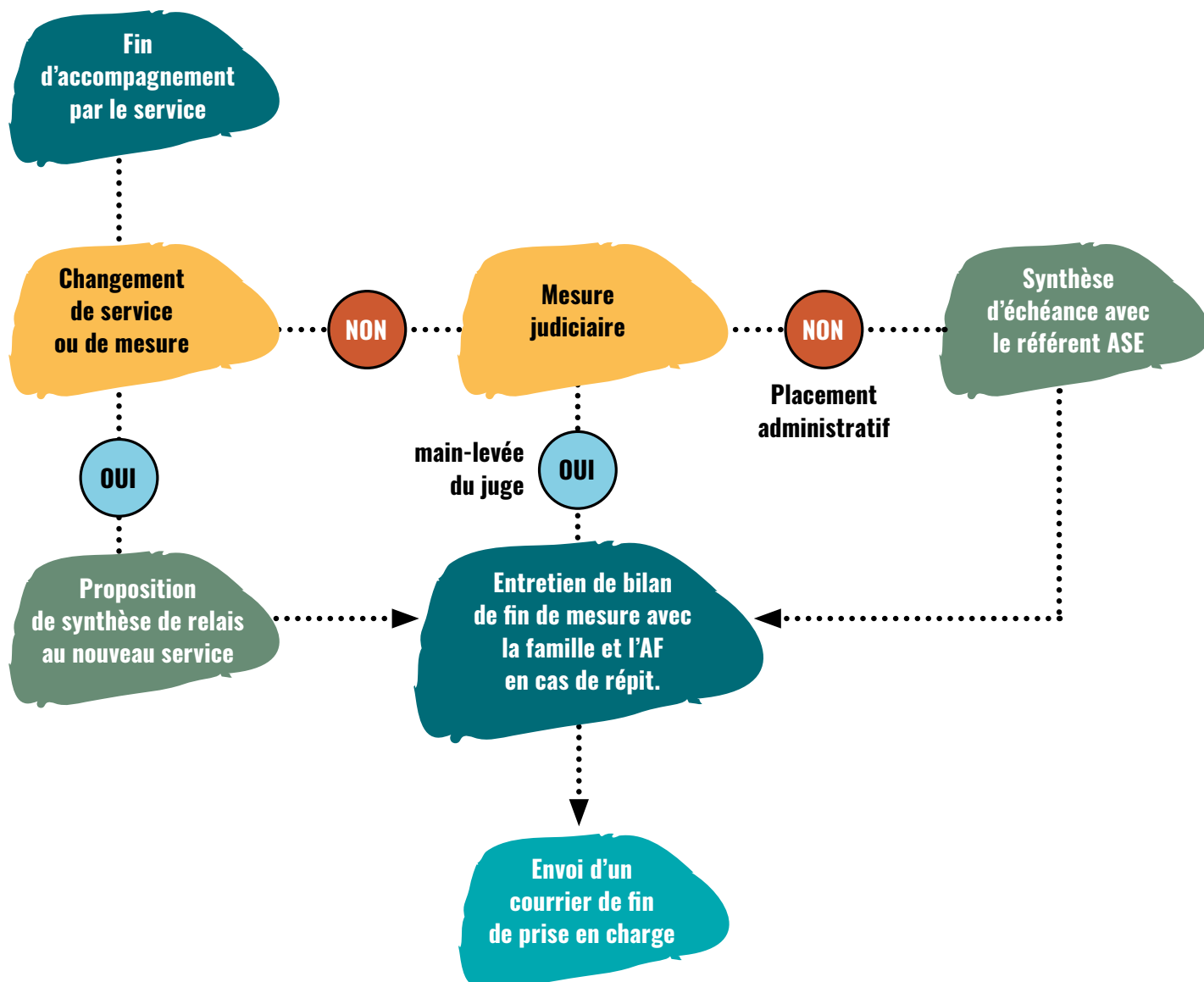
### Les critères permettant de considérer une fin de mesure

Tout comme l'admission, la procédure de sortie est un temps important dans la prise en charge des enfants et des familles.

Des procédures différentes seront mises en œuvre en fonction de la fin de la prise en charge (main levée d'un PAD judiciaire, fin d'un PAD administratif, réorientation de l'enfant).

#### Plusieurs facteurs appellent à envisager une fin de mesure :

- L'absence d'éléments de danger pour l'enfant
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux
- La capacité des parents à identifier les difficultés de leur enfant et à se mobiliser pour trouver des réponses adaptées.
- La non-adhésion de la famille à la mesure, qui empêche de progresser dans l'accompagnement.



### La question des relais avec d'autres travailleurs sociaux

Il y a besoin d'un sas et d'organiser une passation, un temps d'échange pour assurer un relais.

**Nous sommes très attentifs à prévenir la reproduction des ruptures.**

Plus largement, le développement du maillage autour des familles constitue un axe de travail tout au long de l'accompagnement : c'est ce qui fait lien et perdure après la sortie du PAD.

*Importance de la mise en lien avec des partenaires de droit commun, tout au long de la mesure, afin de ne pas générer de dépendance et favoriser leur autonomie après la mesure. Sortir de la situation d'isolement qui est très répandue parmi les familles accompagnées.*

### Le bilan à 6 mois pour les familles volontaires

Une reprise de contact avec la famille se fait 6 mois après la fin du placement, sous forme d'un questionnaire, pour évaluer si ce qui a été proposé en fin de placement a été mis en place par la famille.

## LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS

### LES MODES D'INTERVENTION

#### Des interventions individuelles ou en binômes, ajustées au cas par cas

Chaque famille est accompagnée par plusieurs professionnelles. Au quotidien, les interventions se font seules ou en binôme, avec un ajustement au cas par cas.

**"Nous avons cette marge de manœuvre pour faire du "sur mesure" et réajuster selon les besoins."**

Les interventions en binômes sont particulièrement pertinentes pour les sorties, les situations de fratrie importante, et pour réaliser des entretiens séparés notamment.

### Des temps collectifs complémentaires

Des temps collectifs seront organisés afin d'aborder des problématiques communes et créer un sentiment d'appartenance permettant aux familles de ne pas se sentir stigmatisées. Ces groupes seront animés par deux travailleurs sociaux et régulés par la psychologue du service. Ils se dérouleront dans les locaux du service de Placement à Domicile.

### Les lieux d'intervention

Les interventions ont lieu le plus souvent au domicile familial, même s'il paraît nécessaire aussi de pouvoir rencontrer l'enfant en dehors de son milieu habituel seul, ou avec d'autres enfants afin d'entendre sa parole et permettre des observations en dehors de sa famille.

**Le service bénéficie d'une salle d'activité dans ses locaux.**

Les bureaux peuvent être utilisés afin de formaliser des décisions institutionnelles ou pour assurer un cadre sécurisant à la rencontre.

La visite du logement : elle est importante, mais elle est réalisée progressivement, en prenant en compte la temporalité de la famille. Il s'agit d'évaluer sans être dans l'intrusion.

**"Notre référence n'est pas le modèle "de la maison bien tenue", mais les besoins fondamentaux de l'enfant. "**

### La fréquence d'intervention

Les interventions doivent se faire sur une base minimale de deux visites hebdomadaires en moyenne afin de permettre une évaluation régulière et vigilante pour l'enfant. Cependant, selon l'âge de l'enfant, l'évolution de la situation ou la période d'intervention, cette base peut être renforcée après échange en équipe.

**"Tout dépend de la situation, de l'âge des enfants (si bébé, nous irons 3 fois voire plus), de l'ordonnance et de l'ASE."**

En fin de mesure, l'intervention peut-être moins intensive, cela montre une forme d'"autonomie" qui peut alors être évaluée et acte que le PAD peut s'arrêter.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE REPLIS

### Les conditions de la mise en œuvre du repli sont :

- **la mise en danger de l'enfant** (violence physique, sexuelle, psychologique, négligence lourde ou réponse défaillante...)
- **un contexte insécurisant** (violence dans le couple, décompensation psychique du parent, problèmes graves d'addiction...)
- **une dimension du développement de l'enfant** peut être affectée durablement
- **l'incapacité du ou des parents** à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant de façon récurrente

## LA MISE EN ŒUVRE DU REPLI

Le repli s'inscrit dans le dispositif de Placement à Domicile (PAD). Il constitue une modalité d'intervention spécifique à cette mesure en permettant une mise à distance de l'enfant de son milieu familial durant une durée limitée dans le temps, avec, en perspective, le retour à domicile.

L'objectif est de pouvoir mettre l'enfant à l'abri d'une situation de danger, risquant de compromettre gravement son équilibre physique et/ou psycho-affectif.

Durant la période de repli, l'équipe du PAD, en concertation avec le service de l'ASE, va évaluer l'opportunité du retour de l'enfant au domicile, en élaborer le cadre et les modalités en lien avec les parents et l'enfant.

Les modalités de l'accompagnement sont définies en fonction de chaque situation par le chef de service en concertation avec les membres de l'équipe : à partir du domicile ou du service, par la référente PAD ou un autre professionnel ...

**La période de repli a vocation à ne pas se prolonger au-delà de 10 jours.**

Pendant le repli, l'équipe du PAD est amenée à intervenir auprès des parents et du (ou des) enfant.

Si l'évaluation menée durant la période de repli conclut à l'impossibilité d'un retour en famille, une mesure de placement par le biais d'une séparation est préconisée et une note d'information est envoyée au service de l'ASE.

*La mise en œuvre du repli implique la mobilisation effective de l'Assistant Familial positionné sur la situation. Sa fonction, dans le cadre de la procédure de repli, est centrale puisqu'elle doit pouvoir proposer à l'enfant un cadre suffisamment sécurisant dans ce contexte transitoire pour qu'il puisse y trouver un apaisement.*

Les lieux de "repli" chez les assistants familiaux sont dispersés sur l'ensemble du département de la Haute Garonne. Cependant compte tenu de la demande du Conseil Départemental nous recentrons nos possibilités de repli sur Toulouse et le Nord toulousain.

Le PAD propose par ailleurs des solutions de repli pour des jeunes accompagnés par des partenaires (ADES Europe et Anras) ainsi qu'auprès de l'ASE, sous réserve de places disponibles.

# LES ACCOMPAGNEMENTS PROPOSÉS PAR LE PAD

L'accompagnement global s'articule autour de 5 grands axes :

**ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE À LA PARENTALITÉ**

**ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF AU QUOTIDIEN**

**ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI PRÉSCOLAIRE, SCOLAIRE OU PRÉPROFESSIONNEL**

**ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI MÉDICAL ET PARAMÉDICAL**

**ACCOMPAGNEMENT AUX DIFFÉRENTES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES**

Dans un souci d'accompagnement le plus proche possible, les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire sont amenés à intervenir au domicile familial, mais aussi à accompagner physiquement les parents en difficulté.

## ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET PSYCHOLOGIQUE À LA PARENTALITÉ

L'objectif du service est de permettre aux parents de répondre aux besoins fondamentaux de leurs enfants. À cette fin, le PAD accompagne les parents dans leur pratique de la parentalité en resituant leurs difficultés dans leur histoire de vie.

**Les actions suivantes sont mises en œuvre :**

- **Retracer avec les familles**, le parcours antérieur et l'histoire familiale par le biais d'entretien psychosocial : afin de reprendre avec les parents ce qui a fait souffrance dans leur histoire.
- **Prendre appui sur les savoir-faire des parents** et revaloriser ces derniers dans leur fonction parentale.
- **Effectuer un point** autour de leur vision de la parentalité afin de savoir où ils en sont.

- **Aider à la verbalisation** afin de recueillir les attentes, besoins ainsi que les données nécessaires à la compréhension de la situation "réelle" par le biais de techniques d'entretien, d'écoute et d'observation.
- **Étayer sur ce qui dysfonctionne** : co-construction de l'intervention en mobilisant ressources et potentialités de la famille et de leur environnement.
- **Travailler autour de la communication** intrafamiliale et non violente afin de les amener à se questionner : identifier la place de chacun des membres dans la famille et transmettre son analyse afin de leur permettre d'élaborer autour de la dynamique familiale.

*"Il est important d'appréhender ce que fait l'arrivée de l'enfant au sein du couple. Ce que cela engendre."*

Si l'accompagnement est principalement individuel, il comprend aussi des temps collectifs.

Le service entend mettre en place des groupes de parole à l'attention des familles, consacrés à l'exercice de la parentalité. Les freins à lever pour mobiliser les familles sur ce type de proposition concernent tant la peur de la stigmatisation, les contraintes de transport, que le cadre de la mesure subi.

## → NOS REPÈRES

- **Le volontariat** et la participation des familles à la conception du projet (thèmes et modalités)
- **Préparer l'instance** avec chaque famille
- **Un projet d'équipe** porté collectivement : consacrer du temps pour le monter et le réguler

## ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF AU QUOTIDIEN

**"Notre principale approche est de faire avec dans le quotidien, de faire ensemble."**

L'objectif est que les parents soient en mesure d'assurer l'ensemble de leurs responsabilités, en sollicitant à la mesure de leurs besoins des appuis extérieurs.

**"Les actions de suppléance sont exceptionnelles. Notre rôle est de "promouvoir ; valoriser ; renforcer et restaurer". L'évolution est généralement visible au fil du temps de l'intervention, ce sont des critères d'évaluation de l'accompagnement."**

**Les registres abordés, permettant d'appuyer les parents dans la mise en place d'outils éducatifs :**

- **L'équilibre alimentaire**
- **Le rythme de vie** : aborder avec les parents et les enfants tous les temps clés qui peuvent favoriser le bien-être de l'enfant
- **L'hygiène de la personne**
- **L'hygiène du cadre de vie**
- **L'aménagement du logement**
- **La place des écrans**
- **La connaissance de son environnement**

**Le comportement et l'expression des enfants des enfants seuls sont abordés dans le cadre de temps de jeu et de sortie.**

Le service se situe dans une approche globale, avec une priorisation des sujets au cas par cas. Les contributions des membres de l'équipe pluridisciplinaire sont établies dans le cadre du projet.

### Les partenaires mobilisés

Le service a la possibilité de faire appel à des aides ménagères en cas de besoin d'étayage plus important.

## ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI PRÉSCOLAIRE, SCOLAIRE OU DE FORMATION

L'objectif est de permettre aux enfants de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions.

À cet effet, il s'agit de :

- **Faciliter le lien entre l'école et la famille** et pouvoir faire tiers si nécessaire. Le service contacte régulièrement l'école et autant que possible participe à tous les bilans et réunions d'orientation en présence de l'enfant et de ses parents
- **Favoriser la compréhension** auprès des enseignants de ce qu'est une mesure judiciaire (travailler sur leurs représentations). Être en lien avec les assistantes sociales scolaires (quand un enfant est au collège).

## ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI MÉDICAL ET PARAMÉDICAL

Il s'agit à la fois de répondre aux besoins de santé de l'enfant, et de favoriser l'accès aux soins des parents afin qu'ils puissent être présents pour leur(s) enfant.

À cette fin, le service assure un travail d'orientation, relais, mobilisation et médiatisation avec les différents acteurs du soin (CMP, professionnels libéraux, CMPP, CAMSP...).

**La PMI constitue un soutien important pour la guidance et le suivi de la santé des jeunes enfants.**

### → NOS REPÈRES

- **La psychologue** assure la sélection des partenaires et la réalisation des relais pour les soins spécialisés.
- **Le service** veille à ne pas détenir de documents relevant du secret médical et à ne pas transmettre d'informations relatives au secret médical.

## ACCOMPAGNEMENT AUX DIFFÉRENTES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le service vise l'ouverture des droits des personnes et l'autonomisation des parents dans leur gestion administrative.

*Par autonomie, il s'agit parfois de savoir avoir recours aux interlocuteurs de droit commun. Un travail avec les AS de polyvalence est établi à cet effet pour passer les relais.*

Les démarches administratives constituent un outil pour entrer en lien. Plus largement, le rôle du service n'est pas de "remplir des dossiers CAF", mais de veiller à ce qu'il n'y ait pas de perte de chance pour les enfants.

L'accompagnement peut notamment concerner l'accès à des mesures de protection (MJAGBF, MASP, ...), ainsi que l'accompagnement dans les démarches de régularisation administrative.



# L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

**Le projet repose sur l'engagement de professionnels mobilisés autour d'une vision partagée des missions, et à qui l'établissement apporte les ressources pour intervenir.**

## LA DYNAMIQUE DE TRAVAIL D'ÉQUIPE

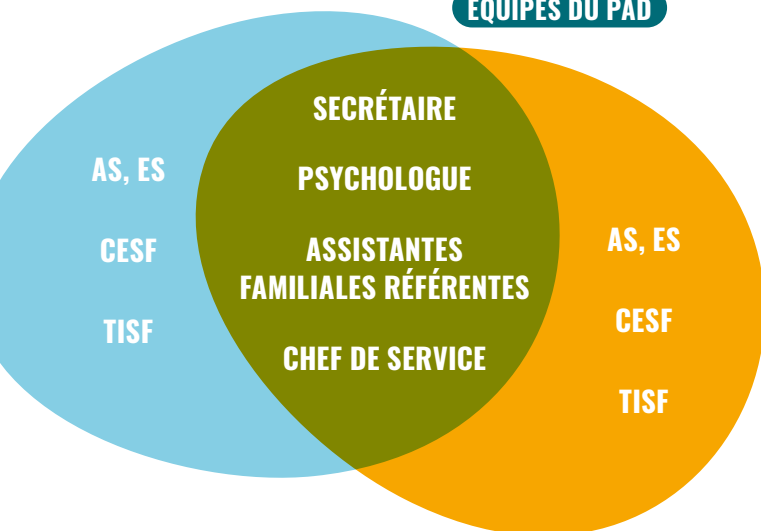
Le PAD, c'est un service, mais plusieurs collectifs de travail imbriqués faisant équipe.

### → NOS REPÈRES

- **Les assistantes familiales référentes** sont intégrées au travail d'équipe. Indépendamment des situations d'accueil, elles sont associées à chaque réunion de projet concernant l'enfant.
- **Les deux équipes d'accompagnement à domicile** interviennent séparément, mais collaborent dans le cadre de projets collectifs et d'échanges de pratiques.

**Recommandation<sup>12</sup> :** "La réflexion collective a vocation à maintenir vivante et approfondir la richesse humaine qui se déploie à la faveur des accompagnements, et à soutenir les professionnels dans leur légitime recherche de sens, de fierté et de plaisir professionnel"

## ÉQUIPES DU PAD



## LES PRINCIPES DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

### Assurer la continuité de l'accompagnement

Le travail d'équipe garantit la continuité de l'accompagnement en cas d'absence prévue comme imprévue :

- **Chaque famille** est accompagnée par plusieurs professionnels
- **Une personne chargée du relais** est identifiée pour chaque absence anticipée.
- **Les observations** sont partagées en réunion et via le dossier.

### Garantir la cohérence des interventions

Chaque intervenant représente le service auprès des familles.

*Une des fonctions premières de l'équipe est de faire tiers afin de faciliter le travail éducatif et psychologique engagé auprès de l'enfant et de sa famille.*

Cela est rendu possible par un travail quotidien d'analyse partagée associé à des espaces de coordination de l'intervention permettant de déterminer qui intervient à quel moment.

### Valoriser les spécificités métier

Le service cultive les dimensions métier (TISF, AS...) entre les deux équipes afin favoriser les échanges de compétences transversales et la mise en place d'ateliers transversaux.

### Soutien et solidarité entre collègues

Le soutien s'exprime de façon formelle comme informelle, il est indispensable à la réalisation d'interventions le plus souvent individuelles.

### Prise de recul sur les pratiques

Si les conditions de travail au sein du service (7 références par intervenant) constituent un atout, le service entend animer la réflexivité et la prise de recul de façon collective.



Le croisement des regards sur les accompagnements constitue un **parti pris** du service : chaque famille est suivie par plusieurs professionnels.

*Les temps d'échange sur les pratiques sont par ailleurs animés dans le cadre des réunions d'équipe comme d'analyse des pratiques.*

La construction d'une équipe passe aussi par la possibilité d'exprimer des désaccords, d'accepter un dissensus pour ensuite une fois la réflexion commune partagée, trouver des points d'accords qui positionnent l'équipe face à sa tâche.

### Exprimer tout le potentiel de la pluridisciplinarité

La pluridisciplinarité met en place un dialogue et des échanges entre les disciplines. Il ne s'agit plus d'adopter une vision morcelée de la situation de l'enfant et de sa famille, mais bien d'un enrichissement à partir des différentes disciplines et des différentes fonctions.

*Dans le cadre du service de Placement à Domicile, les deux équipes pluridisciplinaires sont composées de deux éducateurs spécialisés, un conseiller en économie sociale et familiale, un assistant de service social, un technicien d'intervention sociale et familiale, un assistant familial, un psychologue, un secrétaire, du chef de service.*

### Un projet, deux équipes pluridisciplinaires, des coopérations

Si chaque équipe assure les suivis individuels de façon séparée, les coopérations sont favorisées dans le cadre de séjours, activités, et groupes de parole.

*Au-delà des espaces formels, les initiatives informelles entre professionnels sont favorisées.*

## LES PRATIQUES DE COMMUNICATION ET D'ÉLABORATION

### LE TRAVAIL EN RÉUNION

**Le service met en œuvre différentes instances de réunion :**

#### RÉUNION DE SERVICE

Réunion associant les 2 équipes pluridisciplinaires, portant sur la mise en œuvre du projet de service et plus largement la vie institutionnelle.

#### RÉUNION D'ÉQUIPE HEBDOMADAIRE

Centrée sur le fonctionnement (organisation de la semaine, planning, absence...) et le suivi des accompagnements (temps de synthèse hebdomadaires afin d'aborder la situation de 2 familles sur un roulement prédéfini).

#### GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES

Espace de réflexion clinique sur l'accompagnement, c'est temps de travail transversal aux deux équipes (cf. plan d'action).

#### RÉUNIONS D'INTERVENTION SOCIO-ÉDUCATIVE

Animée par le Chef de Service, elle se déroule en présence de la psychologue et de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire hormis les assistants familiaux.

### LE DOSSIER DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

**La gestion des informations répond aux obligations inscrites dans la loi RGPD et au droit de consultation des dossiers.**

### LES RÔLES IDENTIFIÉS DANS LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Au-delà des différences de fonction associées aux qualifications, les rôles correspondent à des contributions spécifiques au travail en équipe.

*Exercer un rôle, c'est être en vigilance vis-à-vis d'une responsabilité collective. C'est s'assurer que les choses soient faites, pas nécessairement les réaliser directement, afin de ne pas déresponsabiliser le collectif.*

### Le rôle de référent de projet

Pilote du projet, de la coordination et de la continuité de l'accompagnement, le référent est l'interlocuteur privilégié de la famille. Il porte le cadre vis-à-vis de la famille, il assure les entre-tiens qui rythment la mesure.

**"Être référente, ce n'est pas la même posture, ce n'est pas la même charge mentale."**

Assurant le lien avec les partenaires, il participe aux audiences, centralise les écrits et rédige les rapports.

Pour autant, le référent n'assure pas l'ensemble des interventions : chaque famille est accompagnée de façon collective.

**Notre pratique :** "lorsqu'il y a des fratries, nous différencions les références".



### Le travail en binôme

Les co-interventions sont un choix de service : elles permettent d'expérimenter des modes d'intervention construits au cas par cas, en fonction des besoins spécifiques des familles.

Elles contribuent par ailleurs à entretenir la dynamique d'équipe.

**Notre pratique :** "Travailler à deux réclame de la confiance. Cela implique certaines contraintes : liens réguliers, répartition du travail, conciliation des rythmes, effort de coordination."

### Les références thématiques

La désignation de référents thématiques permet de repérer des personnes ressources sur certains sujets, partenariats et projets.

## LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le service est animé par une équipe de 15 professionnels. Chaque enfant a un assistant familial en référence.

### Professionnels au sein de chaque équipe d'accompagnement au domicile

|  |
|--|
| <b>ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ</b><br>(2,00 ETP)                          |
| <b>ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL</b><br>(1,00 ETP)                   |
| <b>CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</b> (1,00 ETP)      |
| <b>TECHNICIENNE D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE</b> (1,00 ETP) |
| <b>PSYCHOLOGUE CLINICIENNE</b><br>(1,00 ETP)                       |

### Salariés communs aux deux équipes :

|   |
|---|
| <b>DIRECTEUR</b><br>(0,10 ETP)                            |
| <b>DIRECTRICE ADJOINTE</b><br>(0,60 ETP)                  |
| <b>CHEF DE SERVICE</b><br>(1,00 ETP)                      |
| <b>TECHNICIEN SUPÉRIEUR - ADMINISTRATIF</b><br>(0,50 ETP) |

### En prestation :

|                                       |
|---------------------------------------|
| <b>GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES</b> |
|---------------------------------------|

## LE SOUTIEN PROFESSIONNEL

La régulation d'intervention socio-éducative a lieu à la demande d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire. Animée par le chef de service, elle se déroule en présence de l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire. Elle a pour objectif d'élaborer autour d'une problématique précise d'un enfant ou d'une famille qui questionne ou met en difficulté un membre de l'équipe ou l'équipe tout entière.

### Groupe d'Analyse des Pratiques

Les travailleurs sociaux intervenant dans le champ de la protection de l'enfance sont régulièrement soumis à des situations complexes, chargées émotionnellement. L'analyse des pratiques est un outil indispensable, vécu comme un temps de pause qui favorise la réflexion ainsi que la bonne distance tant avec les professionnels que les enfants et leur famille. L'accent est mis sur l'échange avec le groupe. Le groupe est le lieu où les professionnels peuvent déposer leur parole et mutualiser leur expérience.

Le groupe d'analyse des pratiques est animé par l'Institut Anthropologie Clinique, au rythme d'une séance par mois.

## LA VALORISATION ET L'ADAPTATION DES COMPÉTENCES

L'actualisation des compétences des professionnels est animée par un travail de veille régulière sur l'évolution du secteur et mobilise les fonds de la formation continue.

**Le service privilégie les formations collectives à l'échelle du service afin de développer un bagage commun propre à enrichir la pratique.**

### Les compétences à développer :

- **Approche systémique** : formation sur les entretiens familiaux (à poursuivre)
- **L'observation** du tout petit.
- **La réponse** aux situations de troubles psychiques

L'un des objectifs de l'Association est de construire une pratique professionnelle com-mune.

## LES DIFFÉRENTES FONCTIONS CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Les fonctions et délégations sont définies dans le cadre de fiches de postes actualisées remises à chaque salarié.

**Les missions structurantes de chaque fonction sont les suivantes.**

### ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Assurer un accompagnement social individuel global, tourné vers l'accompagnement de la famille et de la relation parent/enfant :

- **Soutenir** dans l'exercice de la parentalité
- **Favoriser l'accès** aux soins et aux accompagnements spécifiques dans les situations de handicap
- **Assurer** un accompagnement social collectif

### ASSISTANTS FAMILIAUX

Les assistants familiaux référents du service contribuent à la réflexion sur les projets d'accompagnement et sont susceptibles d'accueillir les enfants sur des temps de répit ou de replis.

### CONSEILLERS EN ÉDUCATION SOCIALE ET FAMILIALE

Assurer un accompagnement global, tourné vers l'accompagnement de la famille lié à la gestion budgétaire. Les domaines suivants sont concernés au premier chef :

- Logement
- Habitat
- Emploi et formation
- Gestion budgétaire
- Écologie et environnement

### CHEF DE SERVICE

Garante de la mise en œuvre des projets personnalisés, la cheffe de service pilote la mise en œuvre du projet institutionnel et anime les équipes pluridisciplinaires du service.

### ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Contribuant comme chaque professionnel au diagnostic socio-éducatif, les éducateurs spécialisés soutiennent le ou les parents dans leur capacité à penser et/ou agir pour le bien-être de l'enfant.

Les éducateurs spécialisés favorisent et développent par ailleurs le maillage avec les différents espaces dédiés aux enfants (soins, scolarité, loisirs) en lien avec le ou les parents.

### PSYCHOLOGUE

**La mission de la psychologue s'articule en plusieurs axes :**

- **Auprès des familles**, il s'agit de proposer un soutien personnalisé et adapté aux singularités des personnes accueillies à travers des entretiens individuels qui ont lieu au service. L'orientation vers des partenaires de soins en extérieur se fait lorsque cela est nécessaire ou afin d'assurer une continuité du soin au-delà de la mesure de placement à domicile. En visite à domicile, sa présence permet de soutenir le référent dans l'incarnation de l'institution, évitant ainsi un face-à-face qui amène parfois des transferts ou contre-transfert massifs. L'analyse du transfert et du contre-transfert dans l'après coup, permet d'éclairer sur ce qui s'est déjà joué dans la famille et qui peut se répéter auprès de l'équipe. Ces temps de visite à domicile permettent également à la psychologue d'occuper une place de tiers dans la relation référent-famille et donc de soutenir le référent dans l'élaboration des problématiques familiales.
- **Auprès des équipes**, la psychologue aide à l'élaboration des projets lors des différentes réunions. Il s'agit de dégager de manière collective des pistes de travail et d'émettre des hypothèses sur le fonctionnement des enfants et des parents. Son éclairage clinique consiste essentiellement à tenter de mettre du sens sur ce qui a pu s'agir dans la famille et à élaborer collectivement sur les situations qui font question. Le but de cette clinique indirecte étant d'étayer la réflexion de l'équipe et d'aider à penser les agirs afin d'en diminuer les risques de répétitions.

Enfin, une partie de son temps de travail est dédié à la recherche au travers de lectures, d'études de cas, de supervision et de temps de formation. De ce travail de recherche émane des pistes de réflexion sur les situations complexes, les postures et enjeux institutionnels qui peuvent surgir lors des rencontres avec les familles accompagnées.

### SECRÉTAIRE

La secrétaire assure le soutien administratif du service tant sur les volets accompagnement que gestion.

### TECHNICIENNE DE L'INTERVENTION SOCIALE FAMILIALE

Les TISF contribuent à l'accompagnement socio-éducatif général, tout en se consacrant plus spécifiquement sur les thèmes suivants :

- **Le soutien à la parentalité**
- **L'accompagnement dans l'alimentation**
- **Les soins d'hygiène et l'accompagnement dans les démarches liées à la santé de l'enfant**
- **L'accompagnement dans la culture et les loisirs**
- **La connaissance de l'environnement.**

### LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Soucieux de la sécurité de ses personnes accueillies comme des salariés, le service met en œuvre une démarche globale de **prévention des risques**.

#### Une démarche structurée

Le PAD est doté d'un **Document Unique** de gestion des risques définissant le dispositif de prévention.

*Il est complété par un système de signalement des événements indésirables permettant de répondre de façon réactive, fiable et avec traçabilité aux situations problématiques.*

### La prévention de l'usure professionnelle

La démarche comprend notamment les axes suivants :

- **L'animation d'espaces** de soutien et de régulation portant sur la pratique professionnelle (dont l'analyse des pratiques)
- **Un cadre de travail** structuré et faisant l'objet d'une concertation
- **Un dialogue social** et plus généralement la capacité à échanger sur la manière de travailler ensemble
- **Une démarche QVT** est animée au niveau associatif.
- Des réunions de **droit d'expression** sont régulièrement organisées au niveau associatif.

### LA DÉMARCHE QUALITÉ ET L'ÉVALUATION

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit une obligation d'évaluation pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux.



*L'article L.312-8 du Code de l'Action sociale et des Familles crée ainsi l'obligation pour les établissements et services de « procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent » notamment au regard des recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ».*

Les recommandations des bonnes pratiques professionnelles sont mises à disposition de l'ensemble des salariés du service.

*L'association Accueil et Famille a fait le choix de confier l'élaboration de la démarche qualité à une qualitiennne en interne à l'institution afin de penser la qualité dans son ensemble.*



# INSERTION ET OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

"Être autonome, c'est savoir identifier les interlocuteurs de droit commun."

## L'INSCRIPTION TERRITORIALE

Le PAD intervient sur un espace étendu comprenant des territoires urbains et ruraux.

Les repères guidant l'intervention du service sont les suivants :

- **Inscrire chaque famille dans son territoire**, afin de lui permettre d'accéder aux ressources de proximité qu'elle pourra continuer de mobiliser après la fin de l'accompagnement.
- **Assurer une veille des dispositifs territoriaux** afin de mettre en relation
- **Communiquer pour être un interlocuteur** repéré par les acteurs du territoire.

Le service participe à des rencontres inter-PAD au niveau territorial, afin de partager pratiques et difficultés concernant le travail en réseau, la relation avec l'ASE.

## LE PAD DANS SON ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

La politique partenariale du PAD vise à fluidifier les parcours d'accompagnement, à favoriser l'accès à des réponses spécialisées et plus largement à coordonner les accompagnements.

Elles sont conduites avec les acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires des différents secteurs d'intervention.

# PLAN D' ACTIONS 2021/2023

## FICHE ACTIONS 1

Développer la participation des familles

## FICHE ACTIONS 2

Répondre aux problématiques psychiques des parents

## FICHE ACTIONS 3

Mieux répondre aux situations de handicap

## FICHE ACTIONS 4

Assurer la continuité de la scolarité

## FICHE ACTIONS 5

Trouver des lieux d'accueil de WE et pendant les vacances

## FICHE ACTIONS 6

Développer un projet de rencontres inter-PAD

## FICHE ACTIONS 7

Développer le soutien professionnel

## FICHE ACTIONS 8

Développer une politique d'accueil de stagiaires

## FICHE ACTIONS 9

Mieux appréhender le contexte familial

## FICHE ACTIONS 10

Poursuite du projet bibliothèque



# FIGHE ACTIONS 1

## DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES FAMILLES

| <b>FORMATION AU GROUPE DE PAROLES</b>   |   |
|---|---|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | de mai 2021 à juin 2021   |
| <b>Évaluation</b>   | 14 juin 2021 avec les professionnels concernés et l'équipe  |
| <b>ANIMATION DE GROUPES DE PAROLES</b>  |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | à partir de mai 2021(formation), réflexion à mener<br>Point en équipe sur projet le 14 juin et le 11 octobre puis mise en œuvre à partir de mi-octobre 21 |
| <b>Évaluation</b>   | Régulière tous les 6 mois, Mars 2022 – octobre 2022   |
| <b>ATELIERS D'ÉVEIL BÉBÉS/PARENTS AVEC INTERVENANT EXTÉRIEUR</b>  |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | à partir du 22 juin 2021 (sur la base de 5 ateliers/an)   |
| <b>Évaluation</b>   | point 28 juin 2021 (après 1 <sup>er</sup> atelier) puis 6 décembre 2021   |
| <b>AMÉLIORER L'INFORMATION DES ENFANTS :</b>  |   |
| <b>Définir des repères d'utilisation de la roue des besoins</b>   |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | Janvier 2021  |
| <b>Évaluation</b>   | 5 juillet 2021 – Janvier 2022- Juin 2022 – Décembre 2022  |
| <b>Créer un livret d'accueil spécifique pour les enfants (sous forme d'ateliers)</b>                                  |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | octobre 2021 à octobre 2022   |
| <b>Évaluation</b>   | juin 2023 (après quelques mois d'utilisation)   |
| <b>DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES PÈRES ;<br/>SYSTÉMATISER DES RV INDIVIDUELS AVEC LES PÈRES OU/ET PÈRES/ENFANTS</b> |   |
| <b>Proposer des activités père/fils - La question de la place du père</b>   |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | immédiat  |



# FIGHE ACTIONS 1

## DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES FAMILLES

|   |   |
|---|---|
| <b>ORGANISER DES SÉJOURS PENDANT LES VACANCES À PARTIR DE LEURS SOUHAITS<br/>(ÉLABORATION D'UN QUESTIONNAIRE / RECHERCHE DE LIEUX/PROJET EN TERME DE CONTENU / DEVIS)</b>   |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | réflexion d'équipe le 15 mars et le 12 avril -à partir de l'été 2021 au moment des vacances scolaires |
| <b>Évaluation</b>   | après chaque séjour   |
| <b>CONSIDÉRER LA PLACE DES PARENTS À LA RÉUNION DE PROJET :<br/>SYSTÉMATISER LA PRÉPARATION DU PIE AVEC LA FAMILLE AVANT LA RÉUNION, RAMENER LEURS POINTS DE VUE EN RÉUNION PUIS LES INVITER À LA SIGNATURE POUR DISCUTER LE PIE.</b> |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | Immédiat  |
| <b>Évaluation</b>   | au bilan de prise en charge effectué à la fin de la mesure  |
| <b>RÉVISER LA FORME DU PIE POUR LE RENDRE PLUS ACCESSIBLE AUX PARENTS :</b>   |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | 17 Mai 2021 : point sur l'utilisation – Retour en équipe de Direction avec propositions               |
| <b>Évaluation</b>   | mai 2022  |
| <b>METTRE EN ŒUVRE UN BILAN À 6 MOIS APRÈS LA FIN DE LA MESURE POUR ÉVALUER LES EFFETS<br/>L'ÉNONCER LORS DU BILAN<br/>METTRE UN QUESTIONNAIRE TYPE EN PLACE ET LE TRANSMETTRE AUX FAMILLES.</b>                                      |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | à compter des mesures sorties en janvier 2021 - avril 2021  |
| <b>Évaluation</b>   | Rapports d'activité 2021 et 2022  |

# FIÇHE ACTIONS 2

## DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES FAMILLES

|   |  |
|---|--|
| <b>MIEUX APPRÉHENDER LES SITUATIONS DANS LESQUELLES SONT RELEVÉS DES TROUBLES PSYCHIQUES :<br/>AMENER DES QUESTIONNEMENTS EN GAP<br/>FICHES DE VULGARISATION SUR LES DIFFÉRENTES STRUCTURES PSYCHIQUES</b>                          |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | au cours de l'année 2021                 |
| <b>Évaluation</b>   | début 2022                               |
| <b>ADAPTER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :<br/>FORMATION SUR TROUBLES PSYCHIQUES ET PARENTALITÉ / FORMATIONS INDIVIDUELLES</b>   |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | 2022                                     |
| <b>Évaluation</b>   |  |
| <b>ACCOMPAGNER LES ENFANTS DANS LA COMPRÉHENSION DES TROUBLES DE LEURS PARENTS<br/>LIEN AVEC LES CMP/CMPP<br/>ENTRETIENS PARENTS/ENFANT OU AVEC L'ENFANT SEUL, PSYCHOLOGUE/RÉFÉRENT.</b>  |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | selon les mesures                        |
| <b>Évaluation</b>   | en fin de mesure – Rapport d'activité    |
| <b>S'APPUYER SUR LE TRAVAIL EN RÉSEAU – CRÉER UN RÉPERTOIRE COMMUN DES INTERLOCUTEURS DU RÉSEAU (PÉRINATALITÉ/CMP- HÔPITAL DE JOUR - CATTP- PMI-UNITÉ MOBILE DE PSYCHIATRIE GEM- UNITÉS PSYCHIATRIQUES DES HÔPITAUX, SAMSAH...)</b> |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | Janvier 2021                             |
| <b>Évaluation</b>   | Répertoire formalisé                     |
| <b>POSSIBILITÉ DE DÉVELOPPER UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC UN PSYCHIATRE</b>  |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>  | en lien avec la Direction - à rechercher |
| <b>Évaluation</b>   |  |

# FICHE ACTIONS 3

## MIEUX RÉPONDRE AUX SITUATIONS DE HANDICAP

| PROSPECTER DES LIEUX RESSOURCES ET D'APPUI DANS LE DOMAINE DU HANDICAP - DÉVELOPPER LE SOUTIEN ENTRE PAIRS DANS LES SITUATIONS DE HANDICAP (ASSOCIATIONS DE PARENTS) |  |
|--|--|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Mai 2021 à Mai 2022                          |
| <b>Évaluation</b>  | Répertoire formalisé                         |
| DÉVELOPPER UN RÉSEAU DE SOLUTIONS DE RELAIS SPÉCIALISÉS POUR LES ENFANTS   |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Mai 2021 à Mai 2022                          |
| <b>Évaluation</b>  | Juin 2022                                    |
| ADAPTER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES PAR LE BIAIS DE FORMATIONS SUR DES OUTILS OU DES FORMES DE HANDICAP   |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | 2022   |
| <b>Évaluation</b>  |  |
| POUVOIR AVOIR À DISPOSITION DES JEUX ADAPTÉS POUR LES ENFANTS  |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | juin 2021                                    |
| <b>Évaluation</b>  | à ré-évaluer en décembre 2021 puis juin 2022 |

# FICHE ACTIONS 4

## ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA SCOLARITÉ

### DÉVELOPPER LES LIENS AVEC LES ÉCOLES POUR PRÉVENIR LA RÉDUCTION DU TEMPS SCOLAIRE TROUVER DES STRUCTURES QUI PEUVENT SOUTENIR LES ÉCOLES DANS LA PEC DE CERTAINS ENFANTS

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| <b>Délais de mise en œuvre</b> | Septembre 2021 |
|--------------------------------|----------------|

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| <b>Évaluation</b> | Septembre 2022 |
|-------------------|----------------|

### DONNER L'ACCÈS À DES STAGES POUR LES JEUNES DE + DE 13 ANS (DÉVELOPPER DES CONVENTIONS PERMETTRE DES LIENS AVEC LES MISSIONS LOCALES)

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| <b>Délais de mise en œuvre</b> | Septembre 2021 |
|--------------------------------|----------------|

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| <b>Évaluation</b> | Septembre 2022 |
|-------------------|----------------|

### DÉVELOPPER DES LIENS AVEC LES MFR

|                                |                |
|--------------------------------|----------------|
| <b>Délais de mise en œuvre</b> | Septembre 2021 |
|--------------------------------|----------------|

|                   |                |
|-------------------|----------------|
| <b>Évaluation</b> | Septembre 2022 |
|-------------------|----------------|

# FICHE ACTIONS 5

## TROUVER DES LIEUX D'ACCUEIL DE WE ET PENDANT LES VACANCES

| <b>Étudier la possibilité de recourir à des familles de parrainage</b>   |  |
|--|--|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | 10 février 2021  |
| <b>Évaluation</b>  | Rapports d'activité 2021 et 2022                                 |
| <b>Se mettre en lien avec la CAF pour les droits des familles, les propositions CAF de soutien à la parentalité par le biais de séjours ou d'accueil</b> |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | à partir de juin 2021 avant chaque période de vacances scolaires |
| <b>Évaluation</b>  | au cas par cas – réunion PIE et synthèses d'échéance             |
| <b>Constituer un classeur de lieux ressources – séjours/colonies/lieux d'accueil</b>   |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | mai 2021   |
| <b>Évaluation</b>  | février 2022 et septembre 2022 avec toute l'équipe               |

# FICHE ACTIONS 6

## DEVELOPPER UN PROJET DE RENCONTRES INTER-PAD

| PARTICIPER AUX RÉUNIONS DES CDS INTER-SERVICES DE PAD |   |
|---|---|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>                        | depuis janvier 2021, réunions bi-mensuelles                 |
| <b>Évaluation</b>                                     | Retour aux équipes après chaque réunion                     |
| PROPOSER DES RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES PARTENAIRES  |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>                        | dès l'accord d'une équipe PAD partenaire pour une rencontre |
| <b>Évaluation</b>                                     | Décembre 2021/ Décembre 2022                                |

# FICHE ACTIONS 7

## DEVELOPPER LE SOUTIEN PROFESSIONNEL

| ENTRETIENS DE GUIDANCE ÉDUCATIVE AVEC LE CDS   |  |
|--|--|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | à compter de janvier 2021                              |
| <b>Évaluation</b>  | Tous les 6 mois  |
| FACILITER LES RAPPROCHEMENTS ET ÉCHANGES PAR MÉTIERS/ FORMALISER 1 FOIS PAR TRIMESTRE, DES TEMPS DE RENCONTRES PAR MÉTIER AUTOUR DE SITUATIONS PARTICULIÈRES, DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES OU DE PROJETS COMMUNS |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Immédiat   |
| <b>Évaluation</b>  | Février 2022   |
| VEILLE INFORMATIVE PAR LE BIAIS D'ARTICLES, D'INFORMATIONS, D'ACHATS D'OUVRAGES À DESTINATION DES PROFESSIONNELS   |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Immédiat   |
| <b>Évaluation</b>  | 1 fois par an en début d'année                         |
| ENTRETIENS PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LES BESOINS   |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | tous les 2 ans pour chaque professionnel               |
| <b>Évaluation</b>  | tous les 2 ans selon la date d'entrée du professionnel |



# FIÇHE ACTIONS 8

## DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACCUEIL DE STAGIAIRES

| <b>BALISER L'INTÉGRATION ET LA CONTRIBUTION DES STAGIAIRES</b>   |                             |
|--|-----------------------------|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Mars 2021                   |
| <b>Évaluation</b>  | bilan à chaque fin de stage |
| <b>CRÉER UN LIVRET D'ACCUEIL DES STAGIAIRES PERSONNALISABLE</b>  |                             |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Mai 2021                    |
| <b>Évaluation</b>  | Novembre 2021               |
| <b>SE RAPPROCHER DES AUTRES SERVICES D'ACCUEIL ET FAMILLE POUR MISE EN COMMUN</b>  |                             |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | à partir de juin 2021       |
| <b>Évaluation</b>  | Projet Associatif           |
| <b>FAVORISER LES RENCONTRES ENTRE ÉTUDIANTS ET PROFESSIONNELS :<br/>RENCONTRES DE STAGIAIRES EN FORMATION OU DE STAGIAIRES PRÉSENTS<br/>DANS LES SERVICES D'ACCUEIL ET FAMILLE</b> |                             |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | à partir d'avril 2021       |
| <b>Évaluation</b>  | Rapport d'activité          |

# FICHE ACTIONS 9

## MIEUX APPRÉHENDER LE CONTEXTE FAMILIAL

| <b>DÉVELOPPER DES SUPPORTS POUR MIEUX APPRÉHENDER L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET FAMILIAL :<br/>GÉNOGRAMME, ARBRE GÉNÉALOGIQUE, LIGNE DE VIE...</b> |   |
|--|---|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | à partir de septembre 2021                    |
| <b>Évaluation</b>  | Rapport d'activité 2022                       |
| <b>PROPOSER LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SUR LE GÉNOGRAMME</b>   |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | 2022  |
| <b>Évaluation</b>  | fin 2022                                      |
| <b>DIVERSIFIER LES LIEUX D'INTERVENTION<br/>SOLLICITER MDS OU MAIRIES POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DU DOMICILE</b>                                   |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | Immédiat, à chaque fois que nécessaire        |
| <b>Évaluation</b>  | Lors de la ré-évaluation du projet de service |
| <b>RAPPORT D'ACTIVITÉ : FAIRE RESSORTIR CE QUI CONCERNE<br/>LE CONTEXTE ET L'ENVIRONNEMENT FAMILIAL</b>  |   |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>   | avril 2021                                    |
| <b>Évaluation</b>  | avril 2022/ avril 2023                        |

# FICHE ACTIONS 10

## POURSUITE DU PROJET BIBLIOTHEQUE

| MISE EN PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE                          |  |
|---|--|
| <b>Délais de mise en œuvre</b>                            | Janvier 2021   |
| <b>Évaluation</b>   | Avec toute l'équipe – point en mars et septembre 2021 – mars et septembre 2022 |
| PRÉVISION D'ACHATS DE NOUVEAUX LIVRES                     |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>                            | Avril 2021   |
| <b>Évaluation</b>   | Avec toute l'équipe – point en mars et septembre 2021 – mars et septembre 2022 |
| RÉFLEXION SUR LA POSSIBILITÉ D'ÉTENDRE LE PROJET AUX JEUX |  |
| <b>Délais de mise en œuvre</b>                            | Septembre 2021   |
| <b>Évaluation</b>   | Mars et septembre 2022   |



Association accueil & famille  
353 Route de Seysses  
31 100 TOULOUSE  
Tél. **05 62 48 59 59**  
[info@accueilletfamille.org](mailto:info@accueilletfamille.org)

Placement familial  
Placement à domicile  
Hébergement diversifié  
Atelier familial

[www.accueilletfamille.org](http://www.accueilletfamille.org)